 **Contrat galettes avril 2019 à octobre 2020**

Les AMAPs de Couëron, Amap Galettes / Crêpes

Du 9 avril 2019 au 22 octobre 2019

**ENGAGEMENT DU CONSOMMATEUR**

* J’ai pris connaissance de la charte des AMAP. J’adhère à l’association des AMAP de Couëron (chèque de 5€ pour l’année).
* Je prévois la composition de mon panier sur la période du contrat avec un minimum de 4 galettes ou crêpes par commande.
* **A partir du 9 avril, les livraisons auront lieu tous les 15 jours avec possibilité de ne pas commander 1 fois sur les dates proposées.**
* Je récupère ma livraison, le mardi entre 18h et 19h15, au Centre Henri Normand, Place des Cités La Chabossière, date indiquées sur le tableau (joint par mail).
* Lorsque je ne peux pas venir, je recherche quelqu’un qui récupère ma commande à ma place. Si je suis absent sans avoir prévenu, j’autorise que ma commande soit mise à disposition de l’équipe responsable de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.
* **J’accepte d’effectuer, pendant la durée du contrat, au moins une permanence selon le planning fixé par l’association. Je participe aux chantiers proposés par le producteur selon ses besoins.**
* Je reconnais que les intempéries, les nuisibles, les maladies font partie intégrante de l’agriculture et peuvent impacter la récolte de blé. Je comprends, qu’en devenant partenaire, j’accepte de partager les risques.

**ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR**

* J’ai pris connaissance de la charte des AMAP et adhère à ses principes.
* **Je suis en conversion bio pour les galettes et pour les crêpes, seul le sucre n’est pas issu de l’agriculture biologique,** (très difficile de trouver du sucre bio fabriqué en France)
* En cas d’imprévus (maladie, congés, …), un second paysan-crêpier, Baptiste, qui travaille depuis plusieurs années sur les cultures de sarrasin me remplacera et livrera la commande à ma place. Cette coopération permet aussi de mutualiser le matériel et les locaux.
* Je serai présent au sur le lieu de distribution pour rencontrer les consommateurs.

**MODALITÉS**

Le prix de la galette, à l’unité, est fixé à 0,55€. Ma commande s’élève à €. Le ou les chèques (2 chèques possibles selon le montant total de la commande), à l’ordre de M.BLOT, ils seront remis à la signature du contrat.

**Je m’assure être à jour de ma participation financière à l’association** et je retourne le présent contrat signé par mail, au coordinateur **AVANT LE 26 MARS 2019.** Les chèques seront donnés à Hubert Poisbeau à la première distribution.

Fait à le,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le producteur :** | **Le coordinateur :** | **Le consommateur :** |
| Corentin BLOTLe Liminbout 44130 NDDL co.blot@gmail.com | Hubert POISBEAU1, impasse de la Chataigneraie44220 Couëronhubetpoisbeau@orange.fr  | Nom/PrénomAdresse :Mail :Tel mobile :Signature  |